



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2021

1. Lors d'une séance tenue le 22 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 234-2021 intitulé :

**Règlement numéro 234-2021 modifiant le règlement numéro 234 décrétant une dépense de 2 110 000 \$ et un emprunt de 2 110 000 \$ pour la construction d'une nouvelle prise d'eau brute.**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 20 décembre 2021
Adoption du projet de règlement	Le 20 décembre 2021
Adoption du règlement	Le 22 décembre 2021
Avis public de convocation au registre	Le 22 décembre 2021 Du 23 décembre au 6 janvier 2022
Tenue du registre	2022
Approbation du MAMH	Le 26 janvier 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 27 janvier 2022

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.**

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre **13h00 et 14h00, le 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.**

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière